



## 14ème législature

<b>Question N° : 103230</b>	De <b>Mme Huguette Bello</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Réunion )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Outre-mer
<b>Rubrique</b> >emploi	<b>Tête d'analyse</b> >politique de l'emploi	<b>Analyse</b> > emploi des jeunes. mesures. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>07/03/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Huguette Bello interroge Mme la ministre des outre-mer sur l'évaluation de l'opération « premier emploi durable des jeunes dans l'entreprise ». Lancé en octobre 2015 et unique en France, ce dispositif est expérimenté en Guadeloupe. L'objectif est de permettre, d'ici 2017, l'embauche durable par des entreprises de 700 jeunes jusqu'à 30 ans grâce d'une part à une exonération totale des charges sociales (patronales et salariales) et d'autre part à une simplification totale des procédures de recrutement à travers la création d'un guichet unique dédié à l'opération. L'exonération des charges sociales est prévue dans la limite d'un salaire allant jusqu'à 2,5 SMIC. Elle concerne tous les niveaux et tous les secteurs d'activités. Son financement n'entraîne pas de coûts budgétaires supplémentaires puisqu'il se fait par redéploiement des aides à l'embauche existantes, en provenance de la région, du département et de l'État. Selon un premier bilan, l'objectif des 700 embauches serait déjà atteint avec un an d'avance sur le calendrier. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les premiers enseignements tirés de ce nouveau dispositif et souhaite savoir si cette expérimentation a vocation à être étendue à d'autres régions également touchées par un chômage massif.